



MRC de Témiscamingue

Angliers * Béarn * Belleterre * Duhamel-Ouest * Fugèreville * Guérin * Kipawa * Laforce * Laniel (TNO) *
Latulipe-et-Gaboury * Laverlochère * Lorrainville * Moffet * Nédélec * Notre-Dame-du-Nord * Rémigny *
St-Bruno-de-Guigues * St-Édouard-de-Fabre * St-Eugène-de-Guigues * Témiscaming * Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 ● Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) ● Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca ● Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca

Procédure

Programme d'aide au démarrage d'entreprises agricoles (PADEA)

1. L'entreprise agricole qui démarre doit fournir les pièces justificatives suivantes à la MRCT :
 - Copie du compte de taxes et du crédit octroyé par le MAPAQ via le Programme de remboursement de taxes foncières;
 - Copie de l'enregistrement de l'entreprise au MAPAQ (carte de producteur).
2. La MRCT analyse la demande et procède à certaines vérifications, s'il y a lieu.

Si la demande est refusée :

- La MRCT informe l'entreprise, par le biais d'une correspondance écrite, des raisons motivants les motifs de son refus.

Si la demande est acceptée :

- La MRCT informe l'entreprise, par le biais d'une correspondance écrite, qu'elle est acceptée en mentionnant le montant qui sera octroyé et procède au paiement à l'entreprise.

Les éléments et aspects suivants doivent également être considérés afin de statuer de l'admissibilité de l'entreprise :

- Une entreprise agricole peut déposer une demande en continu à ce programme;
- Chaque demande sera traitée de façon individuelle dans un délai jugé raisonnable;
- Afin de s'assurer du respect du budget, le principe du premier arrivé sera appliqué;
- Un même exploitant aura droit à une seule reprise au fonds et ne devra pas avoir bénéficié d'un revenu agricole au cours des trois dernières années précédant sa demande. Dans certains cas, une vérification auprès du MAPAQ pourrait s'imposer;
- Le PADEL et le PADEA prendront fin le 31 décembre 2020 et pourront être renouvelé, si demande il y a et si acceptation il y a par le conseil des maires de la MRCT.